

Globethics Repository

The logo for Globethics, featuring the word "Globethics" in white sans-serif font on a blue rectangular background.

Maitrise des dépenses de santé et déontologie médicale [Statement on limitation of health resources and medical ethics]

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository.
More information on Globethics see <https://www.globethics.net>. Data and content policy
of Globethics Repository see <https://repository.globethics.net/pages/policy>.

Item Type	Article
Authors	Comité permanente de médicos europeos (CPME)
Publisher	Universidad de Navarra
Rights	Creative Commons Copyright (CC 2.5)
Download date	2026-07-15 23:20:02
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/214107



Universidad de Navarra

Centro de Documentación de Bioética

Departamento de Humanidades Biomédicas. Apartado 177. 31080 – Pamplona. España. ☎: +34 948 425600 📠: +34 948 425630

🌐: <http://www.unav.es/cdb/> ✉: apardo@unav.es

Statement on limitation of health resources and medical ethics Maitrise des dépenses de santé et déontologie médicale

Creación: Comité Permanent des Médecins Européens (Standing Committee of European Doctors, CPME)

Fuente: Comité Permanent des Médecins Européens

Traducción castellana: No

Lengua original: Francés

Adopción: 1992

Copyright del original francés: No

Comprobado el 16 de mayo de 2002

Statement on limitation of health resources and medical ethics Maitrise des dépenses de santé et déontologie médicale

1. La maîtrise des dépenses de santé est une des préoccupations actuelles des gouvernements et des responsables des systèmes de santé.

2. Cette situation apparaît comme la conséquence des progrès médicaux, du besoin accru de sécurité, de l'amélioration de la protection sociale, du développement de la médecine préventive et du dépistage précoce, de la longévité de la population, de l'apparition de nouvelles maladies telles que le sida, de la déresponsabilisation des malades par une pseudo-gratuité, de la pléthore médicale qui existe dans certains pays.

Néanmoins, il ne faut pas que, sous prétexte de raisons économiques, soient restreints les soins nécessaires aux malades, en limitant directement ou indirectement la liberté thérapeutique du médecin et le libre choix du malade.

3. Le contrôle des dépenses ne doit en aucun cas porter atteinte au secret professionnel.

Il faut rappeler que le médecin doit rester libre des prescriptions qu'il estime en conscience les plus appropriées à son patient mais que le médecin doit limiter ses prescriptions à ce qui est nécessaire.

Ceci suppose la compétence du médecin avec mise à jour et évaluation de ses connaissances grâce à une formation médicale permanente.

4. La maîtrise des dépenses de santé impose la prise de conscience de tous les acteurs, depuis les responsables gouvernementaux jusqu'aux patients, en passant par les organismes d'assurance et de sécurité sociale, les gestionnaires hospitaliers publics et privés, les médecins et les membres des autres professions de santé ...

5. Le devoir du médecin est de donner les meilleurs soins possibles à son malade. La maîtrise des dépenses de santé est à rechercher mais ne peut être un prétexte à des mesures qui vont à l'encontre de l'éthique médicale.